

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au comité de vérification et de la performance/comité des technologies de l'information de la **Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)**,

Nous avons procédé à un audit visant à déterminer si la **Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)** a respecté les principes d'équité et de transparence à l'égard des alliances de fournisseurs soumissionnaires, dans le cadre des étapes C à H du processus mis en œuvre entre le 4 avril 2016 et le 3 mars 2017 pour la sélection de la solution d'affaires et des services professionnels pour la suite de progiciels de gestion intégrés décrites à l'annexe 1 du présent rapport. La responsabilité du respect des principes d'équité et de transparence dans le cadre du processus de sélection incombe à la direction de la SAAQ. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le respect de ces principes en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes relatives aux missions de certification énoncées dans le Manuel de CPA Canada – Certification. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que la SAAQ a respecté, dans tous leurs aspects significatifs, les principes d'équité et de transparence à l'égard des alliances de fournisseurs soumissionnaires dans le cadre du processus de sélection.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder raisonnablement une conclusion et obtenir un niveau d'assurance élevé. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques liés aux objectifs visés par la mission d'audit. Notre évaluation est basée sur les critères que nous avons jugés valables et qui sont exposés dans l'annexe 2 du présent rapport. Ces critères émanent principalement des principes reconnus de saine gestion, ainsi que des règles et mécanismes prévus par la direction de la SAAQ pour assurer le caractère équitable et transparent du processus de sélection.

En raison des caractéristiques inhérentes au processus de sélection visé par nos travaux, telles que sa durée et le nombre de personnes impliquées, conjuguées aux limites inhérentes au contrôle interne, il existe un risque résiduel que des fraudes et d'autres actes illégaux importants, notamment la divulgation d'informations confidentielles, ne soient pas détectées, même si l'audit est planifié et réalisé conformément aux normes relatives aux missions de certification.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

À notre avis, la Société de l'assurance automobile du Québec a respecté, dans tous leurs aspects significatifs, les principes d'équité et de transparence à l'égard des alliances de fournisseurs soumissionnaires, dans le cadre des étapes C à H du processus mis en œuvre entre le 4 avril 2016 et le 3 mars 2017 pour la sélection de la solution d'affaires et des services professionnels pour la suite de progiciels de gestion intégrés.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada

Le 3 mars 2017

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A122171

Société de l'assurance automobile du Québec

ANNEXE 1 – ÉTAPES C À H DU PROCESSUS DE SÉLECTION DE LA SOLUTION D'AFFAIRES ET DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SUITE DE PROGICIELS DE GESTION INTÉGRÉS

Au 3 mars 2017

Le processus de sélection de la solution d'affaires et des services professionnels pour la suite de progiciels de gestion intégrés est constitué des étapes suivantes :

L'Étape C – Vérification des conditions d'admissibilité et de conformité consiste en la réception des soumissions déposées par les alliances participant au processus de sélection. Chacune des soumissions est soumise à une vérification des conditions d'admissibilité et de conformité administrative afférentes à cette étape du processus.

L'Étape D – Analyse de la qualité des soumissions Tour # 1 consiste à l'analyse :

- De la qualité des soumissions concernant les éléments essentiels quant :
 - au degré d'adéquation de la solution proposée avec les besoins de la Société, incluant la capacité de celle-ci à rencontrer les orientations d'architecture d'entreprise,
 - aux propositions de l'alliance sur les sujets technologiques;
- De la qualité des services professionnels proposés en lien avec l'approche de réalisation;
- De la qualité commerciale, soit :
 - la composition de l'alliance et sa capacité à fonctionner selon les modalités établies par la Société,
 - la santé financière de l'alliance,
 - la vision à moyen et long termes quant à la pérennité de l'alliance et de la solution d'affaires proposée.

Pour être en mesure de passer à l'étape « E », l'alliance doit avoir obtenu une note d'au moins 70 points.

Advenant le cas où seules deux alliances atteignent le seuil de 70 % et que celles-ci aient le même intégrateur, une troisième alliance sera retenue.

L'Étape E – Évaluation globale de la qualité des soumissions Tour #2 consiste à l'analyse :

- De la qualité et de la faisabilité des solutions concernant les éléments relatifs :
 - à la couverture fonctionnelle globale en regard de l'ensemble des processus de la Société,
 - au niveau technologique;
- De la qualité des services professionnels pour chacun des domaines requis portant sur :
 - l'expertise,
 - l'expérience;

- De la qualité commerciale et contractuelle.

Au terme de cette étape, la Société retient les deux alliances qui ont obtenu 70 points et plus et dont les résultats de l'Étape « E » sont les plus élevés.

L'Étape F – Dialogue compétitif consiste en des échanges entre la Société et les fournisseurs soumissionnaires dans le cadre d'ateliers de discussion qui visent à préciser ou à développer avec chaque soumissionnaire sélectionné une solution susceptible de répondre aux besoins de la Société, qui sera confirmée dans l'offre finale des alliances.

L'Étape G – Évaluation de la qualité des soumissions amendées consiste en l'évaluation finale des soumissions amendées déposées par les alliances.

L'Étape H – Sélection de l'alliance consiste à :

- L'ouverture des enveloppes de prix;
- La vérification des écarts avec l'offre initiale;
- La vérification des bordereaux de prix;
- Le calcul du coût total de propriété et de l'application du facteur K;
- Élaboration finale du contrat (non couverte par le présent mandat d'audit).

Société de l'assurance automobile du Québec

ANNEXE 2 – CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'AUDIT DES PRINCIPES D'ÉQUITÉ ET DE TRANSPARENCE DES ÉTAPES C À H DU PROCESSUS DE SÉLECTION DE LA SOLUTION D'AFFAIRES ET DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SUITE DE PROGICIELS DE GESTION INTÉGRÉS

Au 3 mars 2017

Critères généraux
La Société démontre son engagement en faveur des principes d'équité et de transparence dans le processus de sélection Le conseil d'administration et la direction surveillent la mise en place et le bon fonctionnement des contrôles internes assurant le respect des principes d'équité et de transparence dans le processus de sélection Le conseil d'administration et la direction surveillent la mise en place et le bon fonctionnement des contrôles internes permettant de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires lors de l'établissement et de l'exécution du processus de sélection Aucune alliance n'est rejetée pour des causes injustifiées Aucune alliance n'est retenue malgré qu'elle ne rencontre pas les divers critères afin de garder un certain niveau de compétition La Société communique aux ressources impliquées dans le processus de sélection les informations nécessaires à son bon fonctionnement et au respect des principes d'équité et de transparence L'accès aux documents et informations pouvant influencer le caractère équitable et transparent du processus de sélection est restreint aux seules personnes ayant droit et besoin de savoir, et celles-ci sont sensibilisées au caractère hautement confidentiel de ces documents et informations Le contenu, la forme et le moment des communications avec les alliances assurent l'équité dans le traitement des alliances et la transparence dans les communications Les membres du comité de sélection, des comités aviseurs, du groupe d'intégration et du comité du coût total de propriété sont indépendants et comprennent bien leurs responsabilités tout au long du processus Les membres du comité de sélection ne sont pas influencés par le personnel de la Société dans le cadre du processus
Critères spécifiques applicables à l'Étape C – Vérification des conditions d'admissibilité et de conformité
Les soumissions passant l'étape d'évaluation respectent les critères d'admissibilité Les soumissions passant l'étape d'évaluation respectent les critères de conformité Les conditions d'admissibilité et de conformité des alliances sont évaluées de manière uniforme pour toutes les alliances Seules les soumissions ne respectant pas les critères d'admissibilité ou de conformité sont rejetées

Critères spécifiques applicables à l'Étape D – Analyse de la qualité des soumissions Tour # 1

L'évaluation de la qualité des soumissions est effectuée de manière uniforme et objective pour toutes les alliances

Les alliances n'atteignant pas la note de passage n'ont réellement pas réussi à démontrer que leur solution a les qualités requises

Les alliances respectent les mêmes directives et procédures lors de la présentation des soumissions

Les évaluations effectuées par le comité de sélection et les comités aviseurs respectent la relativité des critères et besoins identifiés dans l'appel d'offres

Aucune information privilégiée n'est transmise aux alliances lors de la présentation des soumissions

Les notes de qualité octroyées par le comité de sélection ont fait l'objet de consensus entre les membres, après avoir dûment considéré les évaluations des comités aviseurs et les évaluations individuelles des membres du comité de sélection, analysé les raisons des écarts d'évaluation significatifs et documenté les fondements de la décision ayant mené au consensus

Critères spécifiques à l'Étape E – Évaluation globale de la qualité des soumissions Tour # 2

L'évaluation de la qualité des soumissions est effectuée de manière uniforme et objective pour toutes les alliances

Les alliances n'atteignant pas la note de passage n'ont réellement pas réussi à démontrer que leur solution a les qualités requises

Les évaluations effectuées par le comité de sélection et les comités aviseurs respectent la relativité des critères et besoins identifiés dans l'appel d'offres

Les alliances respectent les mêmes directives et procédures lors des entrevues et lors de la vérification de la faisabilité de la solution

Aucune information privilégiée n'est transmise aux alliances lors des entrevues et lors de la vérification de la faisabilité de la solution

Les notes de qualité octroyées par le comité de sélection ont fait l'objet de consensus entre les membres, après avoir dûment considéré les évaluations des comités aviseurs et les évaluations individuelles des membres du comité de sélection, analysé les raisons des écarts d'évaluation significatifs et documenté les fondements de la décision ayant mené au consensus

Critères spécifiques à l'Étape F – Dialogue compétitif

Les règles et mécanismes entourant la planification et la tenue du dialogue compétitif assurent le respect des principes d'équité et de transparence à l'égard des alliances

Les alliances respectent les mêmes directives et procédures lors de la participation au dialogue compétitif

Les représentants de la Société impliqués dans le dialogue compétitif sont indépendants et comprennent bien leurs responsabilités tout au long du processus

Les amendements à l'appel d'offres (incluant le cahier de réponse) émis en marge du dialogue compétitif respectent les principes d'équité et de transparence à l'égard des alliances

Le modèle d'évaluation de l'Étape G, soit l'étape d'évaluation suivant le dialogue compétitif, est équitable envers les alliances considérant les pointages obtenus à l'Étape E et les thèmes abordés dans le cadre du dialogue compétitif, et le modèle est communiqué aux alliances de façon transparente

Critères spécifiques à l'Étape G – Évaluation de la qualité des soumissions amendées

Seules les informations présentes dans les soumissions amendées font l'objet d'une réévaluation de leur qualité

Les critères de sélection révisés sont rendus disponibles aux alliances au même moment et en temps opportuns

L'évaluation de la qualité des soumissions amendées est effectuée de manière uniforme pour toutes les alliances

Les soumissions amendées respectent les critères de conformité

La méthodologie déterminée à cette étape par le comité de sélection permet de fixer une note de qualité amendée respectant les critères de sélection révisés

Les notes de qualité amendées octroyées par le comité de sélection ont fait l'objet de consensus entre les membres après avoir dûment considéré les évaluations des comités aviseurs et les évaluations individuelles des membres du comité de sélection, analysé les écarts d'évaluation significatifs et documenté les fondements de la décision ayant mené au consensus

Les alliances respectent les mêmes directives et procédures lors de la présentation des soumissions amendées

Aucune information privilégiée n'est transmise aux alliances lors de la présentation des soumissions amendées

Les alliances respectent les mêmes directives et procédures lors des entrevues

Aucune information privilégiée n'est transmise aux alliances lors des entrevues

Critères spécifiques à l'Étape H – Sélection de l'alliance

Le contenu des enveloppes de prix originales et amendées n'est connu qu'à cette étape

Les formulaires « Offre de prix » et « Bordereaux de prix » respectent les critères de conformité de l'appel d'offres

Le calcul du coût total de propriété est établi comme décrit dans l'appel d'offres

Le calcul du coût total de propriété ajusté est exact pour chaque alliance